

# TOUR D'AFFECTATION JUILLET 2020

## ① Calendrier

Jeudi 2 juillet au lundi 6 juillet, 12h	Saisie des vœux dans Affelnet lycée
Mercredi 8 juillet	Commissions départementales d'affectation
Jeudi 9 juillet	Diffusion des résultats

## ② Public éligible

Élèves ayant fait **au moins un vœu en phase principale** et toujours **sans solution d'affectation** (refusés ou en liste supplémentaire sur tous leurs vœux) et les élèves ayant fait un vœu de recensement.

Exception : pour les demandes **vers une première professionnelle agricole**, tous les candidats peuvent participer au tour d'affectation de juillet.

### Candidats éligibles aux formations post 3ème

3ème (générale, SEGPA, EREA, ULIS, prépa - métiers, enseignement agricole,...)  
Première année de CAP  
Seconde professionnelle Bac Pro  
Seconde générale et technologique  
Prépa - apprentissage  
MLDS (APF Vbis et APF V)

### Candidats éligibles aux formations post seconde

Seconde et première professionnelle Bac Pro  
Seconde générale et technologique  
Première générale ou technologique  
Terminale CAP  
Prépa - apprentissage  
MLDS (APF V et APF IV)

## ③ Formations proposées

Formations des établissements **publics** et ministères de **l'éducation nationale**, de **l'agriculture**, du **maritime ayant des places non pourvues à l'issue de la phase principale**.

### Formations post 3ème

Seconde professionnelle Bac pro  
Première année de CAP  
Seconde spécifique STHR

### Formations post seconde

Première professionnelle (y compris pour les situations passerelles)  
Exceptions : les premières professionnelles métiers de la sécurité, conduite et gestion de l'entreprise hippique et les premières professionnelles du lycée maritime, les familles contactent directement les établissements.



### Situations passerelles vers première professionnelle

Élèves issus de seconde générale et technologique, terminale CAP, première générale et technologique et seconde ou première professionnelle souhaitant changer de spécialité.

L'élève doit compléter le dossier et le remettre à son établissement d'origine pour avis **avant le 2 juillet**.

L'établissement d'origine de l'élève l'envoie à l'établissement demandé avec copie à la DSDEN du département concerné.

## ④ Modalités

- Les représentants légaux complètent la fiche de vœux et la remettent à l'établissement actuel de leur enfant.
- L'établissement d'origine (ou le CIO ou la DSDEN) saisit les vœux dans Affelnet lycée.
- L'établissement d'origine remet la fiche récapitulative de vœux à la famille pour vérification et signature.

A noter : pour les secondes professionnelles du lycée maritime, il est impératif de contacter l'établissement en plus de la saisie des vœux dans Affelnet.

### Notification et diffusion des résultats

- Les établissements d'accueil notifient aux élèves affectés.
- Les établissements d'origine informent les élèves refusés (fiches résultats).

## ⑤ Informations et documents

sur [www.ac-nantes.fr/orientation-et-insertion/espace-etablissement/Tour affectation juillet 2020](http://www.ac-nantes.fr/orientation-et-insertion/espace-etablissement/Tour-affectation-juillet-2020)

- ◇ Fiche de vœux tour d'affectation de juillet
- ◇ Dossier passerelle première professionnelle
- ◇ Codes vœux
- ◇ Guide technique de saisie pour Affelnet lycée
- ◇ Fiche d'aide à la conversion des notes en points
- ◇ Coordonnées des DSDEN